

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :  
4 titulaires

- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
- 16 suppléants

**Date de la convocation**

**1er septembre 2020**

**Numéro de la délibération**

**20-13**

**Objet de la Délibération**

**Délégations consenties au Président**

**Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en Préfecture**

**Le**

**Et publication ou notification**

**Le**

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Hémicycle au Colisée 3.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

*Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole : (13)*

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART, Aline BRUGUIERE, et Messieurs Xavier DOUAIS, Frédéric TOUZELLIER, Jacques BOLLEGUE, Yoann GILLET, Rémi NICOLAS, Bruno FERRIER, Gaël DUPRET*

*Suppléants : Madame Valérie MAGGI et Messieurs Daniel VOLEON et Patrick CHABERT.*

*Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence : (7)*

*Titulaires : Mesdames Claudine SEGERS, Myriam NESTI et Messieurs Max SOULIER, Julien SANCHEZ, Gilles DUMAS et Jean-Marie FOURNIER.*

*Suppléante : Madame Catherine CLIMENT*

Avait donné pouvoir : (1)

*Monsieur Juan MARTINEZ à Monsieur Jean-Marie FOURNIER.*

N'ont pas pris part au vote : Messieurs Max SOULIER, Julien SANCHEZ et Yoann GILLET

Vu les dispositions des articles L 5211-2 et L 5211-9 du CGCT et par renvoi à l'article L2122-22-4 ;

Considérant l'article 10 des statuts du PETR et dans un souci de favoriser une bonne administration du PETR ;

Le Président ne prend pas part à ce vote.

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

De donner délégation au Président, pour toute la durée du mandat, dans les domaines suivants :

- Signer tous les actes administratifs nécessaires à la gestion courante du PETR ;
- Approuver les conventions avec d'autres organismes ou entités travaillant avec le PETR ;
- Autoriser, au nom du PETR, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- Solliciter des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Comité Syndical, l'attribution de subventions ;

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :  
4 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
- 16 suppléants

**Date de la convocation**  
1er septembre 2020

**Numéro de la délibération**  
20-13

**Objet de la Délibération**  
Délégations consenties au Président

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- Recruter des agents non titulaires pour répondre aux nécessités de service et de traiter les éléments RH courants ;

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

